

DÉCRET N° 2023 – 270 DU 24 MAI 2023

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société des Patrimoines
immobiliers de l'Etat S.A.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'acte uniforme révisé de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2018-182 du 16 mai 2018 portant approbation des statuts de la Société des patrimoines immobiliers de l'Etat S.A. ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 mai 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société des Patrimoines immobiliers de l'Etat S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Macaire AGBANTE**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Nicolas N'DIAYE**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- madame **Adjokè AKINTAYO**, représentante de la Présidence de la République ;

- monsieur **Issiradjou Ibrahim GOMINA**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- monsieur **Akpaki Zoul-Kifouly LAWANI**, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- monsieur **Hans Elie NAPPORN**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable ;
- monsieur **Ernest Guillaume SOSSOU**, représentant du Ministère des Sports.

Article 2

Les membres du Conseil d'administration de la Société des patrimoines immobiliers de l'Etat S.A. sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

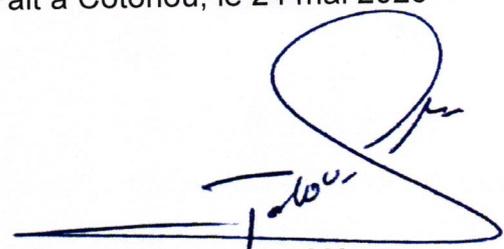
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2018-183 du 16 mai 2018 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société des patrimoines immobiliers de l'Etat S.A. ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mai 2023

Par le Président de la République,
 Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
 et des Finances,



Romuald WADAGNI
 Ministre d'État